

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RS

SÉANCE DU 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu exceptionnel de la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie du COVID 19, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 12/03/2024.

**Présents :** MM./Mmes : BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, LIÉTARD Philippe, MIGAULT Marie-Rose, THIERY Yves,

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents excusés :** PARISOT Bertrand, VRIGNAULT Emilie

**Secrétaire de séance :** Mme BUTRÉ Sabrina

## ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Vote des taux de fiscalité locale,
- Validation de devis,
- Bail location logement communal,
- Débat PLUi'H/PADD,
- Questions diverses

\*\*\*\*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

SB PC

## VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du maintien de l'application des taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 26,48 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 35,84 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 5,36 %

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 : 103 524 euros

## VALIDATION DE DEVIS

### PATA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le **devis 871536** de :

**COLAS AIRVAULT** - 5 Route des Sablières – 79600 AIRVAULT,  
pour un montant 18 800,00 € HT, soit **22 560,00 € TTC.**

### Enrobés à froid

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le **devis Doc 871486/op.2351** de :

**COLAS AIRVAULT** - 5 Route des Sablières – 79600 AIRVAULT,  
pour un montant 1 644,00 € HT, soit **1 972,80 € TTC.**

### Décorations lumineuses de Noël

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide (11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) le **devis DE00600** de :

**DECOLUM** - 3 Rue du Finissage – 55310 TRONVILLE EN BARROIS  
pour un montant de 1 198,00 € HT € HT, soit **1 437,60 € TTC.**

### Balayeuse – Déherbeuse – Ramasseuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le **devis 0300139987/D** de :

**GONNIN DURIS** - 38 Route de Civray – BP 30013 – 79190 SAUZE-VAUSSAIS  
pour un montant 7 880,00 € HT, soit **9 456,00 € TTC.**

## BAIL LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal situé au n° 22 Route du Champ de Foire est libéré depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024. Ce logement sera loué de nouveau à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide au départ du locataire, de conserver le montant du loyer ainsi que les charges, comme suit :

- Loyer : 514,08 euros/mois
- Charges (chauffage) : 99,65 euros/mois  
613,73 euros/mois

- L'eau et l'électricité seront à la charge du (ou des) locataire(s).
- Une caution, correspondant à un mois de loyer (514 euros) sera demandée avec le premier loyer.

Pc SB

- Le montant du loyer sera révisé l'année suivante et une fois tous les ans, selon l'indice de référence des loyers (IRL), à la date d'arrivée N+1 du nouvel occupant (stipulée sur le contrat de bail pour la date précise et le trimestre de référence), soit au 1<sup>er</sup> avril, indice du 4<sup>ème</sup> trimestre.
- Le montant des charges sera révisé une fois par an sur le loyer du mois de février, en fonction des nouveaux tarifs du combustible.
- Les ordures ménagères devront être réglées 1 fois/an au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année. La première année est calculée au prorata du nombre de mois loués.

## **DÉBAT PLUI'H/PADD**

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Mellois en Poitou est engagée depuis 2018 dans une démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat, document d'urbanisme de référence, permettant de mettre en cohérence l'ensemble des règles applicables sur le territoire de Mellois en Poitou en matière de droit des sols.

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal de la commune de SEPVRET est appelé à débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLUi-H, tout comme le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté de communes au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Conformément à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H annexées à la présente délibération ont été établies sur la base d'un diagnostic territorial à l'échelle de la communauté de communes Mellois en Poitou et d'un travail avec les élus sur la définition des enjeux et de la stratégie d'aménagement du territoire. Ces enjeux et cette stratégie ont été co-construits au travers de carnets d'intentions fournis à l'ensemble des communes en juin 2023, de deux ateliers réalisés lors d'un séminaire le 3 octobre 2023. Ces travaux ont été présentés à l'ensemble des élus les 25 septembre 2023 et 27 novembre 2023. Le PADD a été présenté à l'ensemble des élus le 8 janvier puis le 8 février 2024.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit une vision d'avenir pour le territoire autour de 5 axes :

- Axe 0 : Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience
- Axe 1 : Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements
- Axe 2 : Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé
- Axe 3 : Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant
- Axe 4 : Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique

La remarque du conseil municipal est la suivante :

- Point d'inquiétude sur la densification des hameaux de moins de 15 habitations au niveau des dents creuses

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la communauté de communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE**

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la communauté de communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

- La commission voirie est prévue le mercredi 27 mars à 13h45
- Maud MOULIN, agent de la bibliothèque fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Nous avons reçu 2 candidatures. Nous recevrons Maud au prochain Conseil Municipal pour ce départ à la retraite.
- Mémoire collective : présentation du projet par les conseillers qui ont principalement travaillé sur le recueil.
- Le SIVU Voirie a voté le budget de 19 000 € pour la contribution de la commune en 2024.
- Ecole : Rencontre avec le DASEN qui a évoqué la carte scolaire et le maintien pour la rentrée prochaine de la cinquième classe compte-tenu de l'obligation de ne pas dépasser 24 élèves en Grande Section, CP et CE1. L'avenir de la cinquième classe sur l'école de Chey a été soulevée ainsi que lors du conseil d'école ; une discussion est engagée entre la mairie de Chey et le DASEN.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.*

*Fait et délibéré en séance du 20 mars 2024*

**Secrétaire de séance :**

BUTRÉ Sabrina



**Le Maire :**

CHARPENTIER Patrick



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2024**

Procès-verbal consultable sur [www.mairie-sepvret.fr](http://www.mairie-sepvret.fr) ou en mairie

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°15/2024	Vote des taux des taxes directes locales pour 2024	13	0	0	0
N°16/2024	Validation de devis – PATA et enrobés à froid	13	0	0	0
N°17/2024	Validation de devis – Décorations lumineuses Noël	11	1	1	0
N°18/2024	Validation de devis – Balayeuse	13	0	0	0
N°19/2024	Logement communal 22 Rte du Champ de Foire – Nouveau locataire	13	0	0	0
N°20/2024	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Mellois en Poitou	13	0	0	0